

# Attention à l'automédication !

Votre animal fait peut-être partie de ceux chez lesquels une pathologie resurgit de façon périodique :

- Chien présentant de fréquentes otites (notamment après les baignades en mer ou en piscine)
- Animal chez lequel tout écart ou changement alimentaire entraîne inévitablement vomissements ou diarrhée.
- Chat sujet aux conjonctivites ou aux problèmes cutanés...

Il est alors parfois très tentant de reprendre un ancien traitement prescrit par le vétérinaire pour la même pathologie ou d'essayer de soigner son animal à l'aide de médicaments humains. Il faut néanmoins garder à l'esprit que tout médicament peut engendrer divers effets secondaires et comporte des contre-indications.



Ainsi, si certaines substances peuvent être employées sans danger (utilisation d'un shampoing antiseptique lors de réapparition de troubles cutanés d'origine allergique, administration de plâtre digestif (smecta, kaopectate) à un animal souffrant de diarrhée mais qui reste en forme et ne présente aucun vomissement...), beaucoup d'autres ne doivent être utilisés qu'avec précaution.

**Les erreurs commises lors d'automédication peuvent l'être à différents niveaux et peuvent être mortelles !**



## *DOSAGES INADAPTES*

Les posologies d'un médicament sont propres à chaque espèce. Elles peuvent être très différentes entre l'homme et l'animal. Il ne suffit donc pas de rapporter les dosages d'un médicament humain au poids de votre chien, chat ou furet pour pouvoir l'utiliser sans risque chez votre animal.

Des médicaments utilisés très fréquemment chez l'humain (y compris chez les enfants) et qui semblent d'emploi anodin sont responsables de nombreux cas d'intoxications par surdosage chez les animaux domestiques (le chat, par exemple, est très sensible à l'aspirine et au paracétamol). Un comprimé de doliprane peut tuer un chat !

## *EMPLOI D'UN MEDICAMENT TOXIQUE POUR UNE ESPECE*

Un médicament très bien toléré dans une espèce peut être mortel dans une autre : **Un chat n'est pas un petit chien !**



Ainsi, les pipettes ou colliers antiparasitaires contenant de la perméthrine ou de la deltaméthrine (advantix, scalibor) sont très efficaces dans la lutte contre les piqûres de moustiques et de tiques chez le chien mais sont extrêmement toxiques (et même souvent mortels) pour le chat.

De même, certains antibiotiques utilisés très fréquemment chez le chien et le chat ne doivent surtout pas être administrés aux lapins par voie orale.

Il arrive même que des médicaments soient très bien tolérés dans une espèce sauf pour quelques races bien précises. Par exemple, le lopéramide (imodium) peut être employé dans de nombreuses races canines mais est responsable de très graves troubles nerveux dans la race Colley.

## **EMPLOI DE MEDICAMENTS NON ADAPTES A L'AGE OU A L'ETAT DE SANTE DE L'ANIMAL**

Certaines molécules ne sont pas adaptées à des animaux très jeunes ou présentent un risque pour les petits de femelles gestantes ou allaitantes.

Par ailleurs, l'administration de médicaments, pourtant utilisés sans risque chez des animaux en pleine forme, peut avoir de graves répercussions sur l'état de santé d'un animal souffrant d'une maladie chronique. Par exemple, les anti-inflammatoires ne doivent pas être utilisés chez des animaux présentant une insuffisance hépatique ou rénale. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce type de maladie n'est pas facile à repérer par les propriétaires et seul un bilan sanguin permet de s'assurer de leur absence chez un vieil animal (en effet, certains chats âgés insuffisants rénaux boivent juste "un peu plus" et ont perdu "un peu de poids" mais semblent en pleine forme: très bon appétit, chat encore très actif... et leur maître ne s'imagine pas du tout qu'ils puissent être malades).

## **REUTILISATION D'UN PRECEDENT MEDICAMENT DANS UNE SITUATION INADAPTEE**

Lorsqu'un chien a souffert d'une otite ayant bien répondu à un traitement auriculaire local, le propriétaire peut être tenté de réutiliser cette même solution si le chien présente à nouveau les symptômes d'une otite. L'emploi de ces lotions et suspensions auriculaires ne doit cependant pas se

faire sans consultation vétérinaire préalable. En effet, ces médicaments ne peuvent être utilisés que si un examen attentif du conduit auditif a permis de vérifier l'absence de corps étranger dans l'oreille (épillet par exemple) et l'absence de perforation du tympan.

De même, l'utilisation d'un collyre contenant de la cortisone (cas de très nombreux collyres) ne doit se faire qu'après avoir vérifié l'absence d'ulcère sur la cornée de votre animal. L'instillation d'un collyre inadapté peut creuser davantage un ulcère et provoquer de très graves lésions de la cornée.

**De nombreux cas d'intoxications ou d'effets secondaires graves répertoriés chez les animaux de compagnie font suite à l'administration par les propriétaires de médicaments inadaptés (surdosage, contre-indications non connues...). L'utilisation de médicaments vétérinaires peut limiter ces risques (notices détaillées précisant les dosages pour chaque espèce, les effets indésirables et les contre-indications) mais il convient surtout de ne jamais hésiter à demander conseil à votre vétérinaire. Connaissant parfaitement votre animal, son âge et ses antécédents médicaux, il saura vous indiquer si le traitement que vous souhaitez lui donner est adapté, vous indiquer les doses à administrer et les précautions à respecter et vous conseillera une consultation si elle est nécessaire.**